

Le 17 février 2025

Sujet : Projet de construction du Parc Éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

Monsieur le Commissaire,

Références : a. Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères, du Ministère de l'environnement et de la Faune, 2005.

J'ai été un des signataires d'une demande d'examen public sur le projet éolien Haute-Chaudière, mais je n'ai pas pu participer en personne aux séances du 3 et 4 février car j'étais à l'extérieur du pays. J'ai par contre écouté les 2 premières séances en ligne; j'ai aussi essayé de m'inscrire au registre le 4 février à 13h44 et j'ai reçu le lien seulement à 19h26 mais je n'étais plus disponible à cette heure pour participer à la troisième séance.

J'aimerais remercier le BAPE pour la tenue de ces audiences publiques et il a encore été démontré clairement par les élus municipaux que le projet est généralement bien reçu par la population et il a aussi été énoncé clairement par plusieurs élus que les retombées économiques du projet sont très bienvenues pour l'ensemble des municipalités de la région.

En ce qui a trait aux simulations visuelles et les impacts sur nos paysages, j'ai révisé la documentation additionnelle fournie par le promoteur et disponible sur le site du BAPE. Le promoteur a fourni une carte indiquant clairement les endroits de la région où les éoliennes seront visibles (voir 386-DA2, 6211-24-092). Ce document indique clairement que plusieurs éoliennes seront visibles de plusieurs points de la région et de plusieurs endroits sur le lac. Lors des séances, le promoteur a tenté de minimiser les impacts en indiquant que les éoliennes seraient peu visibles compte tenu des distances mais il n'a pas vraiment démontré l'impact cumulatif sur les paysages de la région tel qu'il est préconisé dans le guide du ministère de l'environnement (référence a). Plusieurs points de vue de la route des sommets seront modifiés et il est clair que les avantages économiques semblent plus importants que les impacts sur nos paysages. Les impacts et les points de vue du lac n'ont jamais été révisés et pourtant, ces points de vue autant dans le secteur au sud de Baie des Sables qu'au sud de Piopolis sont des paysages qui sont importants de protéger. Il est à noter que la zone de projet est très grande et qu'il semble y avoir suffisamment d'espace pour bouger certaines éoliennes afin qu'elles ne soient pas visibles du lac pour la majorité des secteurs. Est-ce qu'une analyse a été faite en ce sens par le promoteur ? Est-ce que certaines éoliennes pourraient être bougées pour réduire l'impact cumulatif sur nos paysages?

Il est donc demandé au BAPE d'exiger du promoteur de modifier son plan d'aménagement afin de minimiser les impacts des éoliennes sur les vues du lac et suggérer de bouger les éoliennes qui sont visibles de Piopolis soit les 4 éoliennes indiquées comme visibles du quai de Piopolis et principalement la turbine numéro 21 qui est la plus visible.

L'impact des lumières sur les éoliennes a aussi été analysé et considéré dans l'étude d'impact déposée par le promoteur et ce sujet a aussi été abordé lors des séances du 3 et 4 février. Le promoteur a indiqué rapidement que le système de radar avait été considéré mais il n'y a pas eu d'étude détaillée sur le sujet ou une analyse coûts-bénéfices. Il est clair et très bien documenté que les lumières sur les éoliennes sont souvent un des points les plus négatifs pour les communautés qui reçoivent des éoliennes. J'aimerais suggérer que les explications du

promoteur ne sont pas acceptables pour ce qui a trait au système LIDS, il serait essentiel de bien évaluer les avantages et bénéfices pour la population du système LIDS versus le système de Radar offert par le turbinier Vestas. Le commissaire a d'ailleurs demandé au promoteur de regarder cette option et il sera intéressant de pouvoir évaluer les avantages de l'option RADAR pour minimiser l'impact des lumières.

Il est donc demandé au BAPE d'exiger que le promoteur fasse une analyse détaillée des deux options pour minimiser les impacts des lumières sur les éoliennes soit le système LIDS suggéré par le promoteur et le système de Radar IntelliLight offert par le manufacturier Vestas.

En conclusion, la présente demande vise à ce que le promoteur présente un plan d'aménagement différent pour minimiser les impacts des éoliennes vue du lac et que le promoteur complète une analyse détaillée des avantages et inconvénients des systèmes de gestion des lumières sur les éoliennes afin de minimiser l'impact nocturnes des lumières sur les éoliennes pour la population.



Louis Auger